

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2024

Convocation du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 janvier à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Sandrine BUSILLET, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Catherine LALINDE, Cédric LOUIS, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL (arrivé à 19h19), Cindy MARLIN (arrivée à 19h24)

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Samuel CARRET.

Absents : Rémi CADOUX, Vincent LUYTON.

M. Cédric LOUIS a été élu secrétaire de séance.

 Ordre du jour :

- A) Logement social Grand Chambéry (Gaëtan PAUCHET)
- B) Modification des représentants de la commune au SCOT Métropole Savoie
- C) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements
- D) Taxe de séjour-Mise à disposition des communes de l'outil Déclaloc
- E) Chemins ruraux
- F) Frelon asiatique
- G) Questions diverses
 - Schéma Directeur de Transition Énergétique communal (SDTEc)
 - Aménagement du centre
 - Modification de la date du conseil municipal de juillet
 - Informations diverses

La séance débute à 19h10.

Le compte-rendu du 11 décembre 2023 sera validé au prochain conseil.

A) Logement social Grand Chambéry (Gaëtan PAUCHET)

Mme le Maire avait convié Gaëtan PAUCHET, adjoint au maire de Chambéry, conseiller titulaire de Grand Chambéry et vice-président du conseil d'administration de Cristal Habitat, à cette réunion afin d'évoquer les nouvelles cotations d'attribution des logements.

Les conseillers municipaux ont ensuite échangé avec l'intervenant, en particulier sur la faible rotation des locataires dans la commune, et plus largement sur les besoins de logement au niveau de l'agglomération.

Monsieur PAUCHET a donné plusieurs exemples de réalisation de Cristal Habitat au sein du territoire de l'agglomération, dont certaines mixités habitats, commerces et services. Cette intervention éclairera la réflexion du conseil sur la création de logements dans la commune.

B) Modification des représentants de la commune au SCOT Métropole Savoie

Mme le Maire informe le conseil que lors des différentes réunions de Grand Chambéry beaucoup de points sont abordés à la suite des réunions du SCOT. Elle constate que la plupart des communes sont représentées par le maire ce qui n'est pas le cas à Saint-Cassin puisque nous avons reconduit l'organisation de la municipalité précédente. Elle souhaite donc prendre la place de H.MARECHAL qui est le délégué titulaire. M. Marechal est tout à fait favorable.

Mme le Maire demande si le titulaire ou le suppléant du SCOT souhaite devenir le nouveau suppléant ou s'ils veulent laisser la place à un autre élu.

H.MARECHAL accepte de devenir suppléant.

Après concertation il a été décidé de remplacer le titulaire et le suppléant.

Jocelyne GOUGOU sera déléguée titulaire,
Hubert MARECHAL sera délégué suppléant.

Adopté à 11 voix POUR soit à l'unanimité des personnes présentes.

C) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Mme le Maire lit le projet de délibération. Elle précise que le budget doit être voté avant le 15 avril. Il convient donc d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement au quart des crédits ouverts en 2023. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2023 est de 616 292 €. Il est proposé au conseil municipal de faire appliquer cet article à hauteur de 154 073 € pour les dépenses d'investissement.

Adopté à 11 voix POUR, soit à l'unanimité des personnes présentes.

D) Taxe de séjour – Mise à disposition des communes de l'outil Déclaloc

Mme le Maire fait lecture du projet de délibération. C'est un service numérique de la société Nouveaux Territoires pour déclarer les appartements meublés ou les chambres d'hôtes. Afin de faciliter sa mise en œuvre, Grand Chambéry a adhéré et propose une convention aux communes pour accéder gratuitement à l'outil dématérialisé Déclaloc.

Adopté à 11 voix POUR, soit à l'unanimité des personnes présentes

E) Chemins ruraux

Mme le Maire laisse la parole à B. MARECHAL.

B. MARECHAL présente l'inventaire des chemins ruraux effectué grâce au soutien du Parc de Chartreuse.

Mme le Maire lit le projet de délibération ainsi que l'avis du commissaire-enquêteur.

Adopté à 11 voix POUR, soit à l'unanimité des personnes présentes

F) Frelon asiatique

Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'augmentation des nids de frelon sur la commune. Nous nous retrouvons dans des situations où certains habitants veulent intervenir mais à moindre coût, ce qui peut être dangereux et peu productif. Elle laisse la parole à V. LAGUILLAUMIE

Il communique sur la dangerosité de détruire un nid soi-même : c'est contre-productif car les reines vont se disperser et refaire d'autres colonies. Il est important que les administrés contactent la mairie afin qu'une personne spécialisée fasse le nécessaire en appliquant un produit au sein même du nid.

Mme le Maire indique aux conseillers que certaines communes de Grand Chambéry ont validé la prise en charge des frais de la destruction. Une proposition de convention mutualisée entre les communes alentours pourrait être envisagée.

B.MARECHAL demande si les pompiers interviennent toujours. Les conseillers lui ont confirmé que les pompiers n'intervenaient plus. Pour information, lorsque l'entreprise intervient le nid reste présent jusqu'à ce qu'il tombe.

Mme le Maire propose de voter la prise en charge des frais de destruction des nids sur la commune à compter du 15 janvier 2024.

Adopté à 11 voix POUR, soit à l'unanimité des personnes présentes.

G) Terrain de pétanque

À la suite des derniers conseils, des discussions ont eu lieu sur les différents aménagements possibles sur le chef-lieu.

Mme le Maire rappelle qu'il y a déjà eu une délibération pour l'aménagement d'une aire de jeux à côté de l'école et de bancs devant l'église. Il n'y a pas eu de décision sur le terrain de boules. Elle souhaite donc mettre au vote l'installation d'un terrain de pétanque sur le terrain derrière l'église. Ces travaux pourraient être réalisés par les agents techniques.

S.ERB souhaite qu'il y ait une réflexion un peu plus globale et non des points abordés séparément.

V. LAGUILLAUMIE est d'accord avec le point de vue de S.ERB.

Adopté à 8 voix POUR, 3 voix en ABSTENTION.

H) Rénovation de la salle polyvalente

À la suite des derniers conseils, des discussions ont eu lieu sur la rénovation de la salle polyvalente. Elle pensait que la rénovation était actée pour tout le monde, ce qui ne semble pas le cas. Les travaux de la salle polyvalente sont une priorité, l'entretien du patrimoine de la commune étant important.

S.ERB communique sur le fait qu'il serait préférable d'avoir au minimum les différents montants des projets qui pourraient être réalisés afin de sélectionner un projet après étude.

(Suite compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2024)

Mme le Maire précise qu'il s'agit ici simplement d'acter la décision de rénovation et de valider la poursuite de la réflexion.

Adopté à 11 voix POUR, soit à l'unanimité des personnes présentes.

D) Questions diverses

Prime exceptionnelle : B.MARECHAL communique sur le fait que Grand Chambéry ait délibéré pour octroyer une prime aux agents qui ne bénéficient pas de la prime exceptionnelle versée par l'État. Mme le Maire explique qu'il est plutôt envisagé une augmentation du RIFSEEP au lieu d'une prime unique. C. LALINDE informe que ce sujet avait été abordé en conseil au mois d'octobre et que nous étions en attente du décret pour que la mairie puisse se positionner. Cette prime était entre 300 € et 800 € en fonction du revenu des agents. Le but est de ne pas verser cette prime une seule fois mais de l'intégrer mensuellement et à long terme dans le bulletin des agents. B.MARECHAL demande comment nous pouvons le procéder. C.LALINDE explique qu'il est prévu d'exposer le sujet lors du budget 2024.

Agent technique : Mme le Maire informe que nous sommes dans l'idée de prolonger le contrat PEC (Parcours, Emploi, Compétence) de 6 mois de l'agent technique après validation avec lui. C.LALINDE explique que son contrat permet à la personne qui en bénéficie d'avoir une situation professionnelle plus stable tout en validant un acquis professionnel. Pôle Emploi participe à hauteur de 26h hebdomadaires à son salaire quel que soit son temps de travail. Ce contrat peut être renouvelé jusqu'à 12 mois pour le moment mais les textes peuvent évoluer.

Commission bâtiments communaux : Il est proposé d'avoir un rendez-vous avec le directeur de Cristal Habitat.

Réunion SDTEC : 29 janvier 2024 à 19h00 analyse d'émergence des projets

Conseil Municipal : 04 mars 2024 à 19h00
02 avril 2024 à 19h00
06 mai 2024 à 19h00
03 juin 2024 à 19h00
10 juillet 2024 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.